

Déclaration d'Edwige Avice sur l'aide aux pays d'Europe de l'Est (22 novembre 1989)

Légende: Le 22 novembre 1989, Edwige Avice, ministre déléguée aux Affaires européennes auprès de Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères, résume devant l'Assemblée nationale française les mesures envisagées par les Douze pour venir en aide aux pays d'Europe de l'Est.

Source: La politique étrangère de la France. Textes et documents. dir. de publ. Rohou, Camille. Novembre-Décembre 1989. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse.

Copyright: (c) La Documentation française

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/declaration_d_edwige_avice_sur_l_aide_aux_pays_d_europe_de_l_est_22_novembre_1989-fr-0a9407ad-3c7a-4e1e-9834-c5d22f9db18f.html$

1/3

Date de dernière mise à jour: 05/12/2012

05/12/2012



Réponses de Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères à deux questions d'actualité à l'Assemblée nationale (22 novembre 1989)

A) Face aux événements d'Europe de l'Est, quelle attitude adoptent les Douze ? La question est assurément d'actualité. Monsieur le Président de la République l'a traitée cette après-midi même devant le Parlement européen à Strasbourg. Je vais m'efforcer d'y répondre devant vous brièvement, malgré la très grande dimension du sujet.

Dès l'origine, la Communauté européenne s'est définie dans la perspective de l'union des pays qui la composent. La Communauté européenne du charbon et de l'acier visait une finalité politique, la cessation des tensions entre la France et l'Allemagne. Le Traité de Rome s'est inscrit dans la même perspective en l'élargissant. Il y a trois ans, l'Acte unique a formulé en termes précis cet objectif : transformer l'ensemble des relations entre les Douze en « une union européenne ». L'importance de la coopération politique, enfin codifiée, se trouvait pleinement reconnue tandis qu'étaient posées les prémices d'un débat sur la sécurité dont, à terme, l'union politique ne saurait faire l'économie.

Le fait nouveau est que, devant les bouleversements en cours à nos portes dans « l'autre Europe », les Douze ont ressenti le besoin de resserrer les rangs et de hâter leur cheminement vers l'union européenne. Les décisions attendues, en matière économique et monétaire comme en matière sociale, du prochain Conseil européen, traduiront dans les faits cette volonté.

Cette construction est tout le contraire du repli sur soi. Le Président de la République l'a dit samedi, à l'issue de la réunion des Douze chefs d'Etat et de Gouvernement : « L'existence d'une Communauté forte, bien structurée, décidée à aller de l'avant, est un facteur même de réussite pour la réforme vers la liberté ». En accélérant leur marche vers l'union, les Douze seront mieux à même d'apporter à leurs voisins européens qui sollicitent leur aide un soutien généreux et durable, tout en fournissant ainsi à l'Europe nouvelle en gestation une base solide et stable.

Plus tard n'en doutons pas sera nécessaire une révision de nos institutions actuelles, et des rapports réciproques entre ces trois piliers durables de notre Communauté que sont le Conseil, la Commission et le Parlement européen. Une réflexion sur ce point a déjà commencé. Elle devra s'étendre à des domaines nouveaux. Mais chaque chose en son temps. L'urgence actuelle, et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le souligner, est que les Douze, face aux évolutions spectaculaires à l'Est, soient prêts à jouer pleinement leur rôle.

B) Face aux développements extrêmement rapides de la situation en Europe de l'Est, les Douze ont eu immédiatement le réflexe d'agir ensemble, et dans le cadre communautaire.

Le Président de la République a pris l'initiative d'inviter les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté à examiner les développements nouveaux sans attendre la réunion du Conseil européen de Strasbourg. Le dîner de l'Elysée était nécessaire. Il a débouché sur des orientations très positives.

En premier lieu, les Douze ont manifesté avec éclat leur appui au processus de réforme et d'ouverture engagé dans les pays de l'Est. La Communauté a pleinement conscience de vivre un moment crucial pour l'Europe. La possibilité d'effacer les séquelles de la seconde guerre mondiale apparaît enfin.

La Communauté entend répondre à l'appel qui lui est lancé par le pays dont les aspirations sont claires : libéralisation de l'économie, ouverture sur l'extérieur, rétablissement des libertés, pluralisme. La Communauté a d'autant plus de devoirs à l'égard de ces pays qu'elle leur a précisément servi de modèle, de référence.

Cette volonté de la Communauté de faciliter au maximum les chances de réussite des politiques nouvelles mises en œuvre à l'Est se concrétisera de plusieurs manières.

Sous l'impulsion de la présidence française plusieurs décisions importantes ont été prises. Une première

2/3 05/12/2012



tranche d'aide alimentaire d'urgence en faveur de la Pologne a été décidée dès juillet dernier et acheminée depuis. La Communauté, dans un délai record, a débloqué en faveur de la Pologne et de la Hongrie un crédit non remboursable de 300 millions d'écus. L'accord de commerce et de coopération entre la Communauté et la Pologne a été signé à Varsovie en septembre par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères.

La première réunion de la commission mixte prévue par cet accord, et celle de la commission mixte instituée par l'accord CEE-Hongrie, auront lieu avant la fin de l'année. Parallèlement, la négociation d'un accord-cadre de coopération entre la Communauté et l'URSS est proche de son terme. Le principe de pourparlers avec la RDA en vue d'un accord commercial est acquis.

Mais les besoins des pays de l'Est – besoins exprimés ou besoins présumés – nous imposent bien entendu d'aller au-delà. Il y a d'immenses besoins de modernisation et d'équipement. C'est pourquoi le Président de la République a proposé la création d'une Banque pour le développement et la modernisation de l'Europe de l'Est. Il y a aussi d'immenses besoins de formation et de perfectionnement des cadres, prioritairement dans le domaine de la gestion des entreprises. C'est pour y répondre que le Président a proposé une fondation européenne dont les structures et les moyens, comme ce sera le cas pour la Banque, vont être examinés à Strasbourg. D'ores et déjà, les Douze en ont accepté le principe, lors de leur rencontre du 18 novembre dernier.

La Communauté a aussi décidé d'ouvrir aux pays de l'Est qui le souhaiteraient les grands programmes existant dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Enfin, je mentionnerai le rôle d'exemple et d'entraînement que la Communauté a joué vis-à-vis des autres pays occidentaux. La Commission avait été chargée lors du Sommet de l'Arche d'une mission de coordination pour l'aide occidentale à la Pologne et la Hongrie. Les réunions qui se sont tenues dans le cadre des 24 et qui culmineront le 13 décembre à Bruxelles avec une réunion ministérielle, ont amené un certain nombre d'Etats, en Europe occidentale et hors d'Europe, à consentir un effort supplémentaire en faveur de ces deux pays. La Communauté, qui montre dans cette période historique l'exemple de la solidarité, a su cristalliser autour d'elle une solidarité beaucoup plus large encore, celle de l'ensemble du monde occidental dont les peuples de l'Est veulent maintenant partager les mêmes valeurs et les mêmes espérances.

3/3

05/12/2012